

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 084-258402528-20211018-202120-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DELIBERATION N° 20/2021
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 6 Nombre de votants : 6 Date de convocation : convocation par mail le 5 octobre 2021	Le lundi dix-huit octobre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse, sous la présidence de Monsieur Yves BAYON DE NOYER
Elus présents avec droit de vote :	- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune de Le Thor, - Florence ANDRZEJEWSKI, Commune de Le Thor, - Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune de Robion, - Marc VALERO, membre Commune de Robion - Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Commune d'Althen-des-Paluds, - Jean-Michel BENALI, membre, Commune d'Althen-des-Paluds
Etaient absents excusés :	- Elisabeth Amoros, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire - Marielle FABRE, Conseillère Départementale
Invités à titre consultatif :	- Jean-François CASAURANG, Directeur Pédagogique - Orlane MAUCOLOT, Directrice Administrative - Nicolas CHATENOU, Conseil Départemental
Invités à titre consultatif excusés :	- Hugues DECARNIN, Chargé de mission des Enseignements Artistiques Conseil Départemental - Gilles REDOR, Association Pro Arte - Joselyn LAUTIER CABARCOS, représentante des enseignants - Allison NOSAL, représentante des enseignants

Vu le nombre d'inscriptions d'élèves en classe de danse et la création d'une classe supplémentaire, il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe et de créer le poste à 15h30 hebdomadaire et de supprimer son poste actuel à 14h30 hebdomadaire à effet au 1^{er} novembre 2021.

LE COMITE SYNDICAL

OUI, l'exposé de son rapporteur,
APRES, en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 15h30 hebdomadaire à effet au 1^{er} novembre 2021 et la suppression du poste à 14h30 hebdomadaire du même grade.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le [REDACTED]

Et publication ou notification
du [REDACTED]

Pour extrait conforme
Le Président, Yves BAYON DE NOYER.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84
Siège social : Mairie du Thor

Siège social du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse à :

Mairie du Thor - 84250 LE THOR

N° Siret : N° SIRET 258 402 528 00016 - Code Naf : 8552Z